

# RÉUSSIR MAINTENANT ET DEMAIN

Rapport sur la performance liée  
aux changements climatiques 2025



# Table des matières

<b>Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs</b>	<b>3</b>
<b>Mentions supplémentaires</b>	<b>3</b>
<b>À propos de iA Groupe financier</b>	<b>4</b>
Profil de l'entreprise	4
À propos de ce Rapport	4
<b>1. Gouvernance</b>	<b>5</b>
1.1 Rôles et responsabilités du conseil d'administration	5
1.2 Rôles et responsabilités de la direction	5
1.2.1 Rôle des entités décisionnelles	5
1.2.2 Rôle de l'équipe de durabilité	6
1.2.3 Rôle des employés	6
1.2.4 Cadre de gestion des risques	6
<b>2. Stratégie</b>	<b>8</b>
2.1 Stratégie climatique	8
2.2 Intégration à la stratégie corporative	9
<b>3. Gestion intégrée des risques</b>	<b>10</b>
3.1 Identification	10
3.2 Évaluation qualitative des risques liés aux changements climatiques	13
3.3 Atténuation des risques	14
3.3.1 Principes directeurs	14
3.3.2 Quelques exemples de gestion des risques climatiques dans nos secteurs d'activité (liste non exhaustive)	14
3.3.2.1 Assurance de personnes	14
3.3.2.2 Assurance de dommages (auto et habitation)	14
3.3.2.3 Gestion d'actifs	15
3.4 Scénarios climatiques, simulation de crise et suffisance du capital et des liquidités	15
3.5 Traitement équitable des clients	16
<b>4. Mesures et objectifs</b>	<b>16</b>
4.1 Indicateurs	16
4.2 Cibles et progrès	17
4.3 Travaux réalisés	18

## Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

Le présent *Rapport sur la performance liée aux changements climatiques 2025* (le « **Rapport** ») peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de iA Groupe financier ou des énoncés de nature prévisionnelle ou autrement prospectives, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence, ou qui comprennent des mots tels que «pourrait» et «devrait», ou des verbes comme «supposer», «s'attendre à», «prévoir», «entendre», «planifier», «croire», «estimer» et «continuer» ou leur forme future (ou leur forme négative), ou encore des mots tels que «cibles», «objectif», «but», «indications» et «prévisions» ou des termes ou des expressions semblables. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Dans le présent Rapport, les énoncés prospectifs comprennent, notamment, les renseignements concernant les stratégies, les initiatives et les objectifs de iA Groupe financier en matière de durabilité, de gouvernance, d'environnement et de lutte contre les changements climatiques, de même que ceux d'atténuation et d'adaptation en matière de changements climatiques, y compris les stratégies, les initiatives et les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, d'intégration des considérations liées au climat dans le processus d'investissement de iA Groupe financier, d'actualisation de sa stratégie climatique, de mise en œuvre d'une saine gestion des risques liés aux changements climatiques, de renforcement de la résilience face aux répercussions physiques des changements climatiques et de mise en place d'un cadre de gouvernance des risques climatiques. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs, et ils pourraient changer.

Bien que iA Groupe financier estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes, et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. Comme les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des prédictions, des prévisions, des projections, des objectifs, des attentes, des conclusions et des autres déclarations prospectives qui y sont exprimés explicitement ou implicitement. De plus, bon nombre des hypothèses et facteurs (y compris des normes, des paramètres et des mesures) utilisés dans la préparation du présent Rapport continuent d'évoluer et sont fondés sur des suppositions jugées raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme une garantie.

Les facteurs et les risques importants relatifs, notamment, à la durabilité qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus (dont plusieurs échappent au contrôle de iA Groupe financier et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir) sont, entre autres, les suivants : les conditions climatiques et les événements météorologiques; la nécessité d'une participation active et constante des parties prenantes (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers); les efforts de décarbonation variables selon les économies; l'absence de politiques climatiques harmonisées à l'échelle mondiale; les défis de l'équilibre entre les objectifs climatiques et une transition ordonnée et inclusive; les facteurs géopolitiques influant sur les besoins énergétiques mondiaux; la nécessité de disposer de données climatiques plus nombreuses et de meilleure qualité et d'une normalisation des méthodes de mesure et de vérification liées au climat; la capacité à mettre en œuvre diverses initiatives dans l'ensemble de l'entreprise dans les délais prévus; le risque que les initiatives ne respectent pas les délais indiqués, ne soient pas achevées du tout ou soient achevées sans les résultats escomptés ou anticipés; la conformité de tiers par rapport aux politiques et procédures ainsi

que leur engagement envers iA Groupe financier; les conditions sur les marchés financiers; les activités commerciales, les résultats financiers et la situation financière de iA Groupe financier; le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de nouveaux procédés; l'évolution du comportement des consommateurs; le cadre juridique et réglementaire local, national ou international; les risques liés à la conformité et à la réglementation (qui pourraient déboucher sur des contraintes, des pénalités et des amendes); et les risques stratégiques, réputationnels et concurrentiels. Des hypothèses et des facteurs importants utilisés dans la préparation des énoncés prospectifs contenus dans le présent Rapport en lien avec les activités d'assurance et de gestion d'actifs de iA Groupe financier sont également présentés à la rubrique «Gestion intégrée des risques» du présent Rapport.

Des renseignements supplémentaires sur certains des autres facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et sur les hypothèses ou les facteurs importants sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs sont présentés à la section «Gestion des risques» du *Rapport de gestion annuel 2025* et à la note «Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance» afférente aux *États financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024*, ainsi que dans les autres documents que iA Société financière a déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés à l'adresse [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca) ou sur le site Web de iA Groupe financier à l'adresse [ia.ca](http://ia.ca).

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent Rapport portent sur des événements ou des résultats futurs et reflètent les attentes de iA Groupe financier en date de sa publication. iA Groupe financier ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs ou à en publier une révision afin de tenir compte d'événements ou de circonstances postérieures à la date du présent Rapport ou afin de tenir compte de la survenance d'événements imprévus, sauf lorsque la loi l'exige.

## Mentions supplémentaires

Le présent Rapport vise à fournir des renseignements sous un angle différent et de manière plus détaillée que ceux qui doivent être inclus dans les documents déposés en application des lois sur les valeurs mobilières. Par ailleurs, les renseignements contenus dans le présent Rapport ne doivent pas nécessairement être interprétés comme ayant le caractère important des informations à fournir dans les documents déposés aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Le présent Rapport ne constitue pas un conseil d'ordre financier, juridique ou fiscal ni un conseil en placement, de professionnel ou d'expert. Aucune assurance ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera donnée relativement à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité de l'information contenue aux présentes.

Le présent Rapport peut contenir des adresses de sites Web ou des hyperliens vers des sites Web qui ne sont ni détenus ni contrôlés par la Société. Ces adresses ou hyperliens sont fournis uniquement pour la commodité du destinataire; la Société n'est pas responsable de ces sites Web ni de leur contenu, ni de toute perte ou de tout dommage pouvant découler de leur utilisation.

iA Groupe financier n'incorpore par référence aucune information affichée sur [ia.ca](http://ia.ca) ou sur un site Web tiers.

À moins d'indication contraire, les renseignements contenus dans le présent Rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit.

# À propos de iA Groupe financier

## Profil de l'entreprise

iA Groupe financier est un des plus importants groupements de sociétés d'assurance et de gestion de patrimoine au Canada. Il mène aussi des activités aux États-Unis. Fondé en 1892, il figure au nombre des grandes sociétés publiques au pays. Ses titres sont inscrits à la Bourse de Toronto, sous le symbole IAG (actions ordinaires). iA Groupe financier offre des produits d'assurance vie et d'assurance maladie, des régimes d'épargne et de retraite, des fonds communs de placement et des fonds distincts, des valeurs mobilières, de l'assurance automobile et habitation, des prêts hypothécaires multirésidentiels et commerciaux et des prêts automobiles, ainsi que d'autres produits et services destinés aux particuliers et aux groupes.

L'approche de iA Groupe financier en matière de durabilité est de contribuer à la croissance durable et au bien-être de sa clientèle, de son personnel, de ses partenaires, de ses investisseurs et de ses communautés. Nous voulons assurer notre durabilité en soutenant nos communautés et en combinant notre réussite financière à des répercussions positives sur l'environnement et la société. Au cours des dernières années, iA Groupe financier a affirmé son engagement à faire progresser son programme de durabilité en soutenant les Objectifs de développement durable des Nations Unies et en signant, par l'intermédiaire de sa filiale Industrielle Alliance, Gestion de placements inc., les *Principes pour l'investissement responsable* des Nations Unies.

En 2024, nous avons amorcé l'intégration des attentes de la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques* (la « **Ligne directrice** ») de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») du Québec, laquelle est entrée en vigueur le 4 juillet 2024. Comme indiqué dans la Ligne directrice, celle-ci prend en considération les plus récentes recommandations émises par les organismes de normalisation en matière de divulgation des risques climatiques, notamment celles du *Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques* (GIFCC), qui a été dissous, et en fonction desquelles la Société communiquait sa performance par le passé.

## À propos de ce Rapport

Notre Rapport fournit des informations sur notre performance en matière de changements climatiques pour l'année 2025 et sur les progrès réalisés dans l'élaboration de notre stratégie en la matière. Lorsqu'elles sont disponibles et pertinentes, les données des deux années précédentes sont également présentées afin de fournir un contexte supplémentaire sur nos performances et nos résultats. Lorsqu'il s'agit de données relatives aux cibles, l'année de base sur laquelle les progrès sont mesurés est également présentée.

- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« **iA Assurance** »), Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales (« **iAPG** »), Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. (« **iAAH**<sup>1</sup> ») ainsi que Prysm assurances générales inc. (ensemble les « **Filiales assujetties** ») sont assujetties à la Ligne directrice. Le présent Rapport se veut un rapport consolidé des divulgations nécessaires afin de répondre notamment aux attentes de la Ligne directrice. Certaines données présentées dans ce Rapport comprennent cependant les données consolidées de iA Société financière inc., y compris celles de ses filiales. Toute limitation des données est explicitement mentionnée lorsque cela est pertinent et lorsque l'information est disponible. Des données propres aux Filiales assujetties sont présentées lorsqu'il est possible de le faire.
- Les données financières sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.
- Pour alléger le texte, les données de certains tableaux ont été arrondies ce qui peut influencer les résultats totaux de certains d'entre eux.
- Les termes « nous », « notre », « nos » et « iA Groupe financier » font référence à iA Société financière inc. et à ses filiales, alors que le terme « Société » fait référence à iA Société financière inc. et aux Filiales assujetties seulement.
- Ce Rapport contient des énoncés prospectifs au sujet desquels vous trouverez plus d'informations dans la section « Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs ».

<sup>1</sup> À moins d'avis contraire, l'utilisation du terme « iAAH » inclut implicitement sa filiale Prysm assurances générales inc. dans le présent Rapport.

# 1. Gouvernance

La *Politique de durabilité* de iA Groupe financier encadre nos pratiques et notre gouvernance relative à la durabilité, y compris les changements climatiques. Plus particulièrement, elle précise le rôle et les responsabilités des différentes entités internes de notre organisation. En complément, la *Politique corporative sur la gestion des risques climatiques* établit les principes qui sous-tendent l'encadrement de la gestion des risques climatiques au sein de iA Groupe financier.

## 1.1 Rôles et responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est épaulé par le comité des risques, de gouvernance et d'éthique (« **CRGE** ») dans l'exercice de ses fonctions, notamment ses fonctions liées à la surveillance de la durabilité, y compris des facteurs liés aux changements climatiques, et à la surveillance de la gestion des risques climatiques. En plus de recevoir des rapports trimestriels sur la durabilité de la vice-présidence, Relations avec les investisseurs, durabilité et affaires publiques (« **VPRIDAP** »), le CRGE reçoit de celle-ci une mise à jour sur la stratégie climatique de iA Groupe financier. Il reçoit également des rapports trimestriels sur les risques, leur évolution et leur gestion, y compris les risques climatiques.

Le CRGE a donc la responsabilité d'examiner ces rapports et de rendre des comptes au conseil d'administration. Il formule également certaines recommandations pour approbation par le conseil, selon les besoins. Le CRGE approuve également les grandes orientations stratégiques de iA Groupe financier en matière de durabilité.

Le conseil d'administration de la Société est également épaulé par le comité de placements, lequel a pour mandat, notamment, de veiller à ce que les facteurs de durabilité susceptibles d'avoir une incidence importante sur la performance des placements soient pris en compte dans les décisions de placements.

La *Politique corporative sur la gestion des risques climatiques* s'insère dans le cadre de référence en matière de durabilité de iA Groupe financier, qui intègre notamment les risques climatiques, puisqu'une saine gestion des risques fait partie intégrante de la gouvernance. La politique tient compte de la taille, de la nature et de la complexité des activités de iA Groupe financier, mais également du caractère propre aux risques climatiques, dont les impacts peuvent se manifester à court, à moyen et à long terme.

Afin de maintenir un haut niveau de sensibilisation aux questions liées au climat, les administrateurs ont suivi en 2025 une formation intitulée « Mise à jour sur les changements climatiques » portant notamment sur les plans de transition, la législation en matière de climat et les tendances afférentes. Par ailleurs, les priorités en matière de changements climatiques sont examinées au moins une fois par année par la direction et les conseils d'administration respectifs de iA Société financière et de ses Filiales assujetties, puisque ces derniers approuvent notamment le présent Rapport.

## 1.2 Rôles et responsabilités de la direction

iA Groupe financier a mis en place une structure interne afin d'intégrer les risques et les opportunités liés au climat dans sa stratégie, sa prise de décision et ses processus commerciaux, et pour lutter contre les changements climatiques.

Par ailleurs, conformément à la Ligne directrice, iA Assurance examine actuellement ses programmes de rémunération des membres de la haute direction et des autres postes clés eu égard à la gestion des risques climatiques dans sa stratégie de rémunération globale.

À cet égard, une portion de la rémunération variable des membres de la haute direction de iAAH, rémunération approuvée par son conseil d'administration, est liée à la rentabilité de iAAH, laquelle est fortement influencée par les sinistres découlant des événements météorologiques. Cette portion de la rémunération nécessite donc une saine gestion du risque physique lié aux changements climatiques.

### 1.2.1 Rôle des entités décisionnelles

Le comité exécutif en durabilité est le forum central chargé de superviser l'intégration de la durabilité au sein du groupe. Ce comité, dont les rencontres sont prévues chaque trimestre, est composé de membres issus de la haute direction et rend compte de ses activités trimestriellement au CRGE par l'entremise d'un rapport présenté par la VPRIDAP. Le comité exécutif en durabilité est chargé de superviser l'élaboration du processus d'identification des opportunités liées aux changements climatiques, sa mise en œuvre et, ultimement, les indicateurs de performance établis. Il s'occupe également de faire rapport, toujours par l'intermédiaire de la VPRIDAP, au CRGE de l'état d'avancement des travaux et des indicateurs, lorsqu'ils seront établis, à une fréquence déterminée.

Ce même comité est soutenu par le comité directeur en durabilité, qui est responsable d'établir la stratégie, les objectifs et les cibles de durabilité de iA Groupe financier. Il surveille également leur progression, notamment en ce qui a trait à la transition climatique ou à la réduction des émissions de GES. Le comité directeur en durabilité est composé de représentants clés de iA Groupe financier, qui se rencontrent au moins chaque trimestre.

De son côté, la gouvernance de la gestion intégrée des risques s'articule autour du comité exécutif de gestion des risques, composé de membres du comité exécutif de iA Société financière se réunissant cinq fois par année. Ce comité est, entre autres, chargé de superviser la gestion intégrée des risques de iA Groupe financier en adoptant une vision holistique et proactive des risques. Il assure le suivi des indicateurs de risques clés et en rend compte au CRGE, y compris les risques émergents et les événements importants. De plus, en collaboration avec le Groupe de gestion des risques et conformité (« **GGRC** ») et des représentants des Filiales assujetties, ce comité est impliqué dans la définition de l'appétit et de la tolérance aux risques, y compris les risques climatiques considérés comme des risques transversaux pouvant amplifier d'autres catégories de risques.

Par ailleurs, plusieurs membres des comités exécutifs en durabilité et en gestion des risques siègent aux deux comités, ce qui permet d'assurer une coordination efficace entre les diverses initiatives au sein de l'organisation, de même qu'une collaboration accrue entre les membres.

En ce qui concerne la gestion du risque physique lié aux changements climatiques pour iAAH (cette gestion étant assimilable à la gestion du risque d'assurance), elle est assurée par la gouvernance du risque d'assurance de ces entités. À ce titre, le comité de direction de iAAH est ultimement responsable de la gestion du risque d'assurance et est soutenu par le comité de gestion des risques de iAAH, lui-même appuyé par différents groupes de travail opérationnels se concentrant sur la tarification, la souscription, la réassurance et les pratiques d'indemnisation. L'appétit et la tolérance propres à ses activités sont analysés et recommandés au CRGE par le comité de gestion des risques de iAAH et par son comité de direction.

En parallèle, une reddition sur l'avancement des initiatives du GGRC en lien avec les risques climatiques, telle la mise en œuvre du cadre de gestion des risques climatiques, est également effectuée auprès du comité exécutif en durabilité. Ces initiatives incluent les Filiales assujetties.

### 1.2.2 Rôle de l'équipe de durabilité

L'équipe de durabilité (l'« **Équipe** »), sous la VPRIDAP, est responsable de la durabilité, dont les changements climatiques sont l'une des principales priorités. En collaboration notamment avec le GGRC, des représentants des Filiales assujetties et l'équipe d'investissement durable de iAGMA<sup>2</sup>, principal gestionnaire de portefeuilles et d'actifs de iA Groupe financier, l'Équipe travaille par exemple à la détermination, à l'évaluation et à la gestion des risques et des opportunités liés au climat, ainsi qu'à l'amélioration de la divulgation des informations relatives aux changements climatiques.

### 1.2.3 Rôle des employés

La *Politique de durabilité* priorise trois leviers d'action, soit 1) la santé physique, mentale et financière; 2) l'éducation et l'apprentissage; et 3) un futur durable. iA Groupe financier souhaite contribuer à la lutte contre les changements climatiques en mesurant sa performance environnementale, en réduisant son empreinte carbone et en intégrant les risques climatiques à ses activités. Ces initiatives ne peuvent se réaliser sans que tout un chacun y joue son rôle. De ce fait, iA Groupe financier souhaite encourager et sensibiliser son personnel à agir en ce sens. Le *Code de conduite professionnelle* encourage aussi les employés à prendre connaissance des engagements de la Société en matière de lutte contre les changements climatiques et à agir en adéquation avec ces ambitions. En 2025, des activités de formation et de sensibilisation,

auxquelles les employés pouvaient participer sur une base volontaire, ont été développées pour mieux intégrer les changements climatiques aux activités de iA Groupe financier et avoir un impact positif sur l'environnement. Plus précisément, un webinaire sur l'impact de l'utilisation de l'intelligence artificielle sur l'environnement a été offert aux employés. Une formation en ligne accessible en tout temps a également été développée sur les changements climatiques et leurs impacts sur les activités d'assurance; elle est offerte à l'ensemble des employés.

### 1.2.4 Cadre de gestion des risques

iA Groupe financier applique un modèle de gestion des risques basé sur les trois lignes de défense définies dans sa *Politique corporative de gestion intégrée des risques* et sa *Politique corporative sur la gestion des risques climatiques*. Ce modèle répartit les responsabilités entre la prise et le contrôle des risques, leur surveillance et l'évaluation indépendante, assurant ainsi une gouvernance robuste et conforme aux exigences réglementaires.

**Première ligne de défense :** Elle touche la gestion quotidienne des risques, y compris les risques climatiques, dans l'application des politiques et des cadres établis. Elle vise à harmoniser les stratégies d'affaires avec l'appétit et la tolérance envers le risque et met en place les contrôles et les mesures correctives nécessaires.

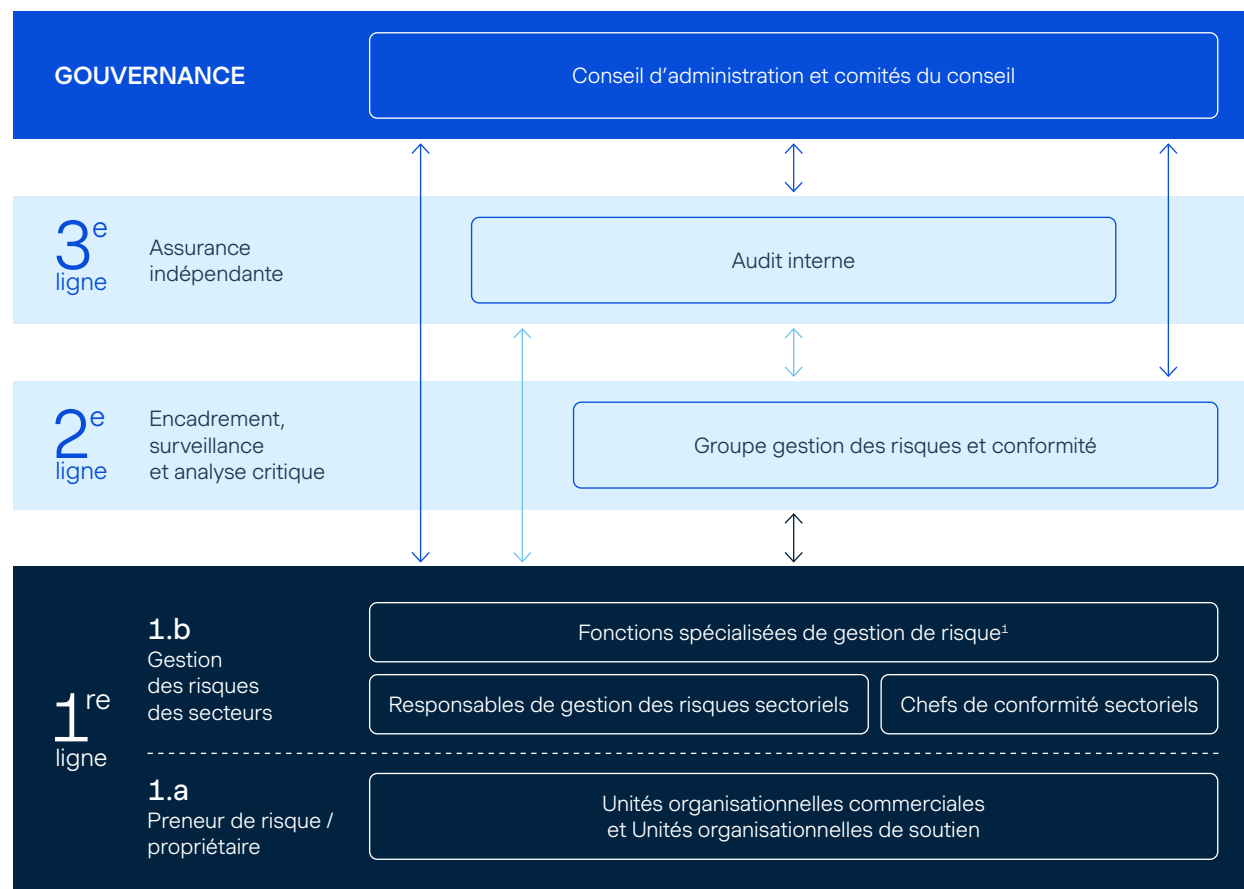
**Deuxième ligne de défense :** Elle vise la surveillance et l'analyse indépendante des risques et des contrôles mis en place par la première ligne. Les responsables de cette ligne élaborent et maintiennent les cadres, les politiques et les méthodologies nécessaires à la détermination et au suivi des risques, y compris les risques climatiques, et en rendent compte à la direction et au conseil d'administration, conformément aux exigences réglementaires.

Les responsables des première et deuxième lignes de défense travaillent ensemble pour assurer une gestion prudente des risques et protéger la réputation et la viabilité à long terme de l'entreprise. Ces personnes informent régulièrement la haute direction et le conseil d'administration des principaux risques et des mesures mises en place pour les mitiger.

**Troisième ligne de défense :** L'audit interne fournit une assurance indépendante et des conseils à la direction et au conseil d'administration sur l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne.

<sup>2</sup> « iA Gestion mondiale d'actifs » et « iAGMA » sont des marques de commerce et d'autres noms sous lesquels l'Industrielle Alliance, Gestion de placements inc. et iA Gestion mondiale d'actifs inc. opèrent.

Le graphique ci-contre présente notre structure globale de gestion des risques en fonction des lignes de défense mentionnées à la page précédente.



<sup>1</sup> Les Fonctions spécialisées de gestion de risque comprennent notamment les équipes du vice-président et chef de la sécurité de l'information (CISO), de la cheffe des données (CDO), du vice-président principal, Technologies de l'information (CIO), des Risques d'investissement et de Finances et actuariat.

## 2. Stratégie

### 2.1 Stratégie climatique

iA Groupe financier est conscient que les changements climatiques pourraient avoir des répercussions sur ses différents secteurs d'activité, ses parties prenantes, notamment sa clientèle, son personnel, ses partenaires, ses investisseurs et les communautés dans lesquelles il exerce ses activités.

iA Groupe financier a donc adopté une approche globale pour intégrer les considérations climatiques dans ses activités et ses décisions en se dotant notamment d'une stratégie climatique. Cette dernière décrit l'ambition de iA Groupe financier et vise à ancrer ses objectifs en matière de changements climatiques dans sa stratégie corporative. Elle est mise en œuvre au moyen d'une structure de gouvernance rigoureuse, mais aussi de divers énoncés et politiques, tels que l'*Énoncé de positionnement en matière de changements climatiques* ou encore la *Politique corporative sur la gestion des risques climatiques*. Plus précisément, en 2020, iA Groupe financier a défini sa stratégie climatique composée de cinq objectifs axés sur les risques et les opportunités liés au climat qui peuvent avoir un impact sur sa valeur à long terme et qui peuvent être, à son avis, importants pour ses principales parties prenantes, à savoir :

Objectifs à long terme	Actions déployées et mesures concrètes pour atteindre ces objectifs
1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités et notre portefeuille de placements.	<p>iA Groupe financier détient deux cibles de réduction des émissions de GES. Nous déployons ainsi des efforts pour atteindre les objectifs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Réduire l'intensité des émissions de GES de notre parc immobilier canadien de 60 % d'ici 2035, en prenant 2022 comme année de référence.</li><li>2. Réduire l'intensité carbone de notre portefeuille d'obligations d'entreprises publiques de 40 % d'ici 2035 (avec 2022 comme année de référence).</li></ol> <p>Veillez consulter la section « Gestion d'actifs » pour de plus amples informations sur les mesures mises en place pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES dans nos activités et notre portefeuille de placements</p>
2. Intégrer les considérations liées au climat dans nos processus et nos prises de décisions, y compris dans nos investissements.	<p>La feuille de route de la Société prévoit notamment l'intégration des considérations liées au climat dans la stratégie, les processus de décision et de reddition de comptes et la taxonomie des risques.</p> <p>En 2024, l'analyse et la cartographie de l'exposition de nos placements ont été amorcées pour certains secteurs afin de nous doter d'un plan d'action. L'<i>Énoncé d'appétit et de tolérance au risque</i> a été révisé en 2025 afin d'y intégrer nos objectifs de décarbonation et d'assurer un alignement avec nos engagements en matière de transition climatique. En parallèle, une réflexion visant à mieux identifier, par l'intermédiaire d'un processus officiel, les opportunités liées aux changements climatiques est entamée, et nous avons poursuivi notre trajectoire amorcée eu égard à l'élaboration d'un plan de transition afin, notamment, de renforcer les fondations établies pour notre stratégie climatique.</p>
3. Mettre en œuvre une saine gestion des risques liés aux changements climatiques et renforcer la résilience aux répercussions physiques des changements climatiques dans nos activités.	<p>En 2024, nous avons entamé les travaux relatifs à la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques climatiques faisant partie de notre feuille de route initiale et nous avons participé à l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques élaboré par l'AMF et le Bureau du surintendant des institutions financières (« <b>BSIF</b> »). À la suite de la publication de la Ligne directrice en juillet 2024, la Société a revu la portée de certains livrables en accélérant la mise en œuvre ou en redéfinissant leur ordre de priorité.</p> <p>En 2025, cette initiative s'est poursuivie conformément à la feuille de route révisée, qui intègre désormais les attentes relatives aux opportunités, au traitement équitable de la clientèle et aux divulgations afférentes.</p>
4. Renforcer la divulgation des informations liées au climat et faciliter la divulgation de ces informations par les sociétés du portefeuille de placements.	<p>iA Groupe financier maintient ses engagements en matière de transparence envers ses parties prenantes et divulgue notamment ses avancées, sa performance et ses défis relatifs au climat, lesquels sont basés sur des cadres reconnus; ceux-ci sont d'ailleurs disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante : <a href="https://ia.ca/durabilite">ia.ca/durabilite</a>.</p> <p>Par ailleurs, nous suivons le développement des normes et cadres réglementaires sur les changements climatiques, comme les normes IFRS S1/S2, NCID 1/NCID 2.</p>

5. Contribuer à faire progresser la compréhension des répercussions des changements climatiques sur le secteur de l'assurance.

iA Groupe financier participe à une communauté de pratique en matière de durabilité permettant à ses membres de discuter de préoccupations communes, de consolider leur expertise et de développer de nouvelles connaissances en lien avec des initiatives en matière de durabilité. Nous avons participé à diverses tables rondes liées à ces mêmes préoccupations au cours de l'année. Tous les membres du conseil d'administration de la Société ont également suivi la formation *Climate Change Update* (Mise à jour sur les changements climatiques) cette année. Des ateliers et des séances de sensibilisation à la gestion des risques climatiques destinés aux principales parties prenantes et aux équipes sectorielles ont été données, lesquelles étaient axées sur l'identification, l'évaluation et l'intégration des risques et des opportunités liés au climat dans les processus opérationnels. Ces séances comprenaient des exercices pratiques et le partage de documents afin de renforcer la compréhension des risques climatiques au sein de l'organisation.

En parallèle, des dirigeants et employés de iA Groupe financier s'impliquent auprès d'organismes liés à la durabilité et aux changements climatiques.

iA Groupe financier a poursuivi sa trajectoire amorcée eu égard à l'élaboration d'un plan de transition afin, notamment, de renforcer les fondations établies pour sa stratégie climatique. Plusieurs éléments sont d'ailleurs mis en œuvre actuellement, tels que la réduction des émissions de GES ou encore l'adaptation aux changements climatiques par le biais du programme de gestion des risques de iA Groupe financier.

## 2.2 Intégration à la stratégie corporative

Le cycle de planification stratégique est un processus corporatif qui assure une prise en compte des risques dans la stratégie d'entreprise, et ce, tant à l'échelle globale qu'à l'échelle sectorielle. Lors de l'élaboration de la stratégie corporative et dans la mise à jour cyclique du plan afférent, une revue exhaustive des tendances émergentes est menée dans le but de positionner l'organisation par rapport aux tendances qui auront le plus d'impact dans le futur et de développer des stratégies transversales. Notre positionnement actuel sur la durabilité et nos initiatives stratégiques liées au climat font donc partie de la stratégie corporative à certains niveaux.

En effet, sur le plan sectoriel, chaque unité organisationnelle analyse les risques et les opportunités qui ont le plus de répercussions sur leur domaine d'activité lors de la mise à jour de leur plan stratégique respectif. À titre d'exemple, iAAH tient compte des changements climatiques dans son processus de planification financière soutenant sa stratégie en estimant les coûts probables de catastrophes au courant de la prochaine année, en déterminant et en évaluant ses besoins de réassurance et en tenant compte des stratégies tarifaires et de souscription de ses produits. De plus, les investissements requis pour soutenir la réalisation des initiatives liées aux changements climatiques sont considérés dans le portefeuille d'initiatives global de iAAH.

En parallèle, iA Groupe financier vise à intégrer progressivement les risques liés aux changements climatiques dans ses opérations, notamment par leur prise en compte dans les processus associés à l'élaboration de sa stratégie corporative. Les exercices de scénarios défavorables et les processus de souscription, de tarification et de réassurance sont des exemples de

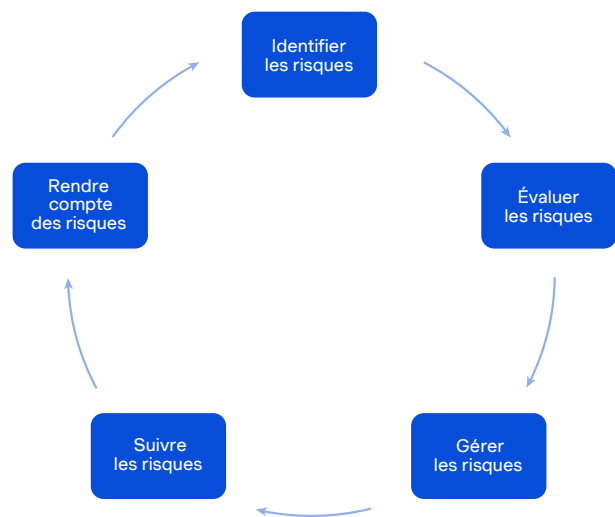
processus permettant d'ajuster la stratégie, au besoin, notamment par le transfert de risques. Or, suivant l'achèvement du cadre de gestion des risques climatiques, il sera possible d'inclure dans l'élaboration de la stratégie corporative un processus spécifique eu égard à la gestion des risques et des opportunités liés au climat.

iA Groupe financier a amorcé, en 2025, le développement d'un processus spécifique visant l'identification des risques et des opportunités liés au climat dans l'élaboration de sa stratégie corporative. Les travaux se poursuivront en 2026 afin de le rendre pleinement opérationnel et de l'intégrer à la gouvernance globale dans les années à venir.

En 2025, des ateliers de formation ont été organisés auprès d'employés clés des Filiales assujetties afin de les sensibiliser aux enjeux climatiques et aux opportunités qu'ils peuvent représenter. De plus, iA Groupe financier prévoit le développement d'indicateurs de performance pour assurer le suivi de l'évolution des opportunités relevées et renforcer la prise en compte des risques climatiques dans ses décisions stratégiques.

### 3. Gestion intégrée des risques

La gestion des risques de iA Groupe financier est un processus itératif et continu permettant de nous assurer que les risques sont adéquatement gérés et qu'ils respectent l'appétit et la tolérance au risque de iA Groupe financier. Dans le cadre de ce processus, les risques climatiques sont considérés comme des facteurs de risque transversaux pouvant affecter plusieurs catégories de risque et sont ainsi intégrés au processus global de gestion des risques, dont les étapes sont illustrées ci-dessous :



Remarque : Les étapes détaillées du processus sont décrites dans la *Politique corporative de gestion intégrée des risques*.

Dans le cadre précis de l'évaluation des risques climatiques, iA Groupe financier s'appuie sur des données pertinentes et des méthodologies établies et reconnues par l'industrie, lorsqu'elles sont accessibles, et sur des jugements d'experts en matière de risques. Cette évaluation est par ailleurs complétée par des analyses de scénarios ou des simulations de crise permettant de valider les évaluations qualitatives, de relever des vulnérabilités et de nous assurer du maintien d'un niveau suffisant de liquidité et de capital, le cas échéant.

Dans le cadre de nos travaux d'évaluation des risques liés aux changements climatiques, nous nous inspirons des éléments suivants :

- Les réglementations et les lignes directrices existantes ou en voie d'adoption liées au climat (p. ex., les avis du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la réglementation fédérale liée au climat au Canada et aux États-Unis et les lignes directrices du BSIF et de l'AMF);
- Les orientations et les initiatives de l'industrie liées au climat (p. ex., *Climate Engagement Canada*, *Climate Action 100+*, *Net-Zero Asset Owner Alliance*, *PRI*);
- Les cadres et les normes en matière de changements climatiques (p. ex., les normes du SASB, les bulletins techniques du SASB sur le risque climatique);
- La communication sur les changements climatiques par les pairs.

Les impacts potentiels des risques climatiques sur iA Groupe financier et ses activités, ainsi que les répercussions négatives sur ses diverses parties prenantes, doivent être évalués sur plusieurs horizons puisqu'ils peuvent se manifester différemment, ou peuvent s'intensifier sur des horizons à plus long terme (10 ans et plus).

Lorsqu'un risque dépasse la tolérance définie pour sa catégorie dans l'*Énoncé d'appétit et de tolérance au risque*, la procédure d'escalade est amorcée. Conformément à notre stratégie de durabilité, l'appétit et la tolérance aux risques climatiques ont été révisés en 2025. L'approche de gestion des risques climatiques prévoit, lorsque c'est pertinent, l'intégration des limites spécifiques aux catégories de risques dans les politiques corporatives de gestion des risques, à l'*Énoncé d'appétit et de tolérance au risque* ou aux encadrements afférents au fur et à mesure de leurs révisions afin d'assurer leur cohérence avec notre stratégie climatique et nos obligations réglementaires.

Une reddition régulière des risques et de leur gestion est effectuée auprès du comité exécutif de gestion des risques et du CRGE via le rapport de la cheffe de la gestion des risques. Cette reddition peut inclure, lorsque c'est pertinent, des informations sur les risques émergents et les événements significatifs qui se sont produits, et ce, afin de rendre compte de l'évolution des risques climatiques et des activités liées à la gestion des risques climatiques.

#### 3.1 Identification

La littérature distingue généralement deux grandes catégories de risques liés aux changements climatiques, qui structurent l'analyse et la gestion des expositions climatiques des organisations : les risques de transition et les risques physiques. Ces deux catégories de risques se définissent ainsi :

- **Risques de transition** : Les risques de transition vers une économie à faibles émissions de carbone peuvent impliquer de nombreux changements nécessaires à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci. Ces changements peuvent se manifester tant sur le plan des politiques que sur le plan juridique, technologique et du marché. L'ampleur des impacts financiers et non financiers, y compris les impacts réputationnels, dépend de la nature et de la vitesse de ces changements, entre autres.
- **Risques physiques** : Les risques physiques, autre grande catégorie de risques liés au climat, peuvent découler d'événements climatiques – tels que l'augmentation de la sévérité des inondations (risques physiques élevés) – ou de changements climatiques à long terme – tels que des températures plus élevées (risques physiques chroniques). Les implications financières de tels risques comprennent des dommages directs aux actifs de l'organisation et la dégradation de sa performance financière en raison de changements touchant l'ensemble de la chaîne de valeur (p. ex., changements de température extrêmes nuisant aux activités de l'organisation ou à son approvisionnement).

Par ailleurs, les risques climatiques sont désignés comme des risques transversaux qui peuvent avoir pour effet d'amplifier les différentes catégories de risques auxquelles iA Groupe financier est exposé. Le tableau 1 ci-dessous présente comment les facteurs liés aux changements climatiques pourraient affecter les activités d'assurance et de gestion d'actifs de nos Filiales assujetties.

**Tableau 1 – Cartographie simplifiée des risques liés aux changements climatiques<sup>3</sup>**

Facteur de risque climatique	Catégories de risques potentiellement impactées	Exemples d'événements potentiels de risques (liste non exhaustive)	Secteurs potentiellement impactés				
			Assurance de dommages (Auto et habitation)	Assurance de personnes et épargne (individuelle)	Assurance de personnes et épargne (collective)	IAPG Services aux concessionnaires	Gestion d'actifs <sup>4</sup>
Risques de transition	Risque d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mauvaise tarification liée aux nouvelles technologies assurables</li> <li>Offre de produits inadéquate due à l'évolution des préférences des clients</li> </ul>	X	X	X	X	
	Risque de crédit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Baisse de rentabilité ou de valeur des emprunteurs dans des secteurs à fortes émissions de carbone</li> </ul>					X
	Risque de marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hausse de la volatilité ou diminution de la valeur des investissements de portefeuille dans les secteurs à fortes émissions de carbone</li> <li>Dépréciation d'actifs délaissés liés aux technologies moins performantes ou désuètes</li> </ul>					X
	Risque de liquidité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès au capital (ou coût) influencé par l'opinion des investisseurs institutionnels, agences de notation et autres intervenants du marché financier sur le positionnement de l'organisation par rapport aux changements climatiques ou à la composition de son portefeuille</li> </ul>					X
	Risque stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mauvais choix stratégiques liés aux technologies « vertes » ou au retrait des secteurs à fortes émissions de carbone</li> <li>Incapacité potentielle de fournir de l'assurance dans des régions géographiques à risque élevé ou à certains types d'industries sévèrement touchées par les changements climatiques</li> <li>Mauvais positionnement face aux risques climatiques surveillés par les investisseurs institutionnels, les agences de notation et d'autres intervenants du marché financier</li> </ul>	X		X	X	X
	Risque opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exposition aux litiges entamés en raison d'une gestion inadéquate des risques liés au changement climatique ou d'informations insuffisantes sur les risques importants</li> <li>Difficultés de modélisation et de tarification de la couverture des risques en raison de l'hétérogénéité des polices dans diverses régions géographiques</li> </ul>	X		X		
	Risque légal et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroissement des exigences réglementaires et coûts croissants de mise en conformité</li> <li>Renforcement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité</li> </ul>	X	X	X	X	X
	Risque d'atteinte à la réputation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exposition dans les secteurs et les entreprises à fortes émissions de carbone via les investissements</li> <li>Attentes croissantes des investisseurs en matière d'informations sur les risques et les opportunités liés au climat, et sur les stratégies de lutte contre les changements climatiques à court, à moyen et à long terme</li> </ul>				X	X

<sup>3</sup> L'Exploitation générale (fonctions de soutien général) est désormais intégrée dans l'évaluation des secteurs d'activité.

<sup>4</sup> Aux fins de la présente cartographie, la catégorie « Gestion d'actifs » réfère ici à l'ensemble des placements et au financement des Filiales assujetties.

Facteur de risque climatique	Catégories de risques potentiellement impactées	Exemples d'événements potentiels de risques (liste non exhaustive)	Secteurs potentiellement impactés				
			Assurance de dommages (Auto et habitation)	Assurance de personnes et épargne (individuelle)	Assurance de personnes et épargne (collective)	IAPG Services aux concessionnaires	Gestion d'actifs <sup>4</sup>
Risques physiques	Risque d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fréquence et impact des événements météorologiques extrêmes (pertes assurées, taux de morbidité et de mortalité)</li> </ul>	X	X	X	X	
	Risque de crédit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution de valeur des sûretés auxquelles sont adossés les prêts</li> </ul>					X
	Risque de marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>Événements météorologiques extrêmes (augmentation des coûts d'exploitation et/ou perte de revenus ayant une incidence sur le rendement des actifs touchés)</li> <li>Dépréciation d'actifs ou réduction de la durée de vie utile des actifs à long terme (immobiliers et infrastructures)</li> </ul>					X
	Risque stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Événements météorologiques extrêmes pouvant monopoliser les ressources de l'organisation et ainsi nuire à la réalisation de son plan d'affaires ou d'initiatives d'importance stratégique</li> </ul>	X	X	X	X	
	Risque opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Événements météorologiques extrêmes causant des dommages matériels ou une interruption des activités critiques</li> </ul>	X	X	X	X	
	Risque légal et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Litiges juridiques sur la couverture des polices d'assurance automobile et habitation en raison de la fréquence et de la gravité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes</li> </ul>	X			X	
	Risque d'atteinte à la réputation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couverture d'assurance perçue comme inabordable en raison de la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes et de l'augmentation des primes qui en découlent</li> </ul>	X	X	X	X	

Une révision de cette cartographie simplifiée, initialement réalisée en 2023, a été effectuée en 2025 et a permis de confirmer les secteurs et les catégories de risques qui pourraient être affectés par les facteurs liés aux changements climatiques pour les Filiales assujetties. Cet exercice a été complété par une évaluation qualitative de l'impact des risques liés aux changements climatiques dont les résultats sont présentés à la section suivante.

## 3.2 Évaluation qualitative des risques liés aux changements climatiques

L'année 2025 a été marquée par la revue de la cartographie qualitative des risques climatiques des Filiales assujetties, incluant la gestion de leurs actifs. Pour les risques physiques et de transition, les principaux facteurs de risques ont été relevés et ont fait l'objet d'une analyse des risques inhérents pour déterminer l'impact potentiel sur les activités. L'analyse, fondée sur les spécificités propres à chaque secteur d'activité, est le résultat d'évaluations d'experts de chaque domaine d'activité et d'experts de gestion des risques.

**Tableau 2 : Évaluation qualitative de l'impact potentiel des risques liés aux changements climatiques<sup>5</sup>**

Légende 

Activité	Secteur	Facteurs de risques physiques					Facteurs de risques de transition		
		Hausse du nombre et de la gravité des vagues de chaleur - sécheresse de chaleur - hausse des températures moyennes	Hausse du nombre et de la gravité des inondations Modification / variabilité du régime des précipitations	Hausse du nombre et de la gravité des tempêtes (vent, grêle)	Hausse du nombre et de la gravité des tempêtes (neige, verglas)	Hausse du nombre et de la gravité des incendies de forêt	Politique et réglementation	Évolution technologique	Comportement des clients
Assurance de dommages	Auto	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	Habitation	Modéré	Très élevé	Élevé	Très élevé	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
Assurance de personne et épargne	Individuelle	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	Collective	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
Services aux concessionnaires		Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Élevé	Modéré	Modéré	
Gestion d'actifs		Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Élevé	Élevé	Élevé	

Comme anticipé, l'assurance de dommages apparaît plus exposée à des facteurs de risques physiques, plus particulièrement dans le secteur de l'assurance habitation, tandis que la gestion d'actifs aurait une sensibilité plus grande aux facteurs de transition qui pourraient conduire à une baisse de rentabilité ou de valeur de certaines classes d'actifs, notamment dans les secteurs à forte émission de carbone.

Cette évaluation qualitative ne tient pas compte des mesures de transition et d'atténuation que la Société met en œuvre pour renforcer sa résilience face aux risques liés aux changements climatiques. Des exemples de mesures d'atténuation sont présentés dans la section 3.3 intitulée « Atténuation des risques ».

<sup>5</sup> Ce tableau regroupe l'ensemble des Filiales assujetties afin d'en présenter une vue d'ensemble. Toutefois, il ne doit pas être interprété comme permettant une comparaison directe entre les secteurs, puisque la nature des risques et des méthodes d'évaluation propres à chacun diffère.

## 3.3 Atténuation des risques

### 3.3.1 Principes directeurs

Les principes directeurs suivants décrivent, entre autres, certaines des mesures d'atténuation de iA Groupe financier en matière de gestion des risques climatiques :

- **Culture, engagement et imputabilité** : L'atteinte d'une saine gestion des risques climatiques exige l'engagement collectif au sein de iA Groupe financier, ce qui implique l'adoption de comportements attendus par tout un chacun et l'acceptation d'une responsabilité individuelle face à ces risques;
- **Une gouvernance robuste** : La gestion des risques climatiques s'appuie sur une structure de gouvernance robuste où les rôles et les responsabilités des intervenants sont clairement définis, permettant ainsi une surveillance et une gestion efficace de ces risques;
- **Une intégration dans les encadrements et les activités de iA Groupe financier** : L'objectif est que la gestion des risques climatiques soit entièrement intégrée dans la gestion des risques, les différentes politiques, chacune des catégories de risques de la taxonomie et les divers processus de prise de décision et de reddition de comptes de iA Groupe financier;
- **Une importance reconnue** : iA Groupe financier reconnaît que les changements climatiques constituent une source de risques physiques et de transition, y compris le risque de responsabilité. En cohérence avec sa stratégie de croissance durable, il vise à gérer ses risques et à saisir les opportunités favorisant la transition énergétique et l'adaptation aux impacts climatiques;
- **Conformité aux obligations réglementaires** : La mise en place d'un cadre de gestion des risques climatiques applicable à iA Groupe financier lui permettra de remplir plus efficacement ses obligations réglementaires en matière de gestion et de reddition de comptes relativement aux risques associés aux changements climatiques. La transparence contribue à la stabilité financière en permettant aux investisseurs, aux organismes de réglementation et aux autres parties prenantes de mieux comprendre l'exposition aux risques et les pratiques de gestion des risques climatiques de iA Groupe financier;
- **Un plan de transition** : L'objectif est que le plan de transition permette à iA Groupe financier d'atténuer les divers risques qu'implique le passage à une économie à faibles émissions de carbone (notamment les risques politiques, technologiques, de marché et de réputation) en le préparant aux changements réglementaires, en ajustant la stratégie face aux fluctuations du marché et en communiquant de manière transparente à ses parties prenantes ses efforts de décarbonation.

### 3.3.2 Quelques exemples de gestion des risques climatiques dans nos secteurs d'activité (liste non exhaustive)

#### 3.3.2.1 Assurance de personnes

iA Assurance a établi des directives relatives aux risques de souscription et de règlement des sinistres qui précisent ses limites de rétention. Ces limites de rétention varient selon le type de protection et les caractéristiques des personnes assurées et sont révisées au besoin en fonction de la capacité de iA Assurance à gérer et à absorber l'impact financier associé à une expérience défavorable concernant chaque risque. Une fois les limites de rétention atteintes, iA Assurance a recours à la réassurance pour couvrir le risque excédentaire.

#### 3.3.2.2 Assurance de dommages (auto et habitation)

En ce qui concerne le secteur de l'assurance de dommages, les risques climatiques sont intégrés dans la planification financière de iAAH. Des modèles de catastrophes sont utilisés pour le calcul des pertes maximales probables (PMP) en cas de catastrophe naturelle afin que iAAH souscrive une couverture suffisante pour être protégée de manière adéquate contre ce risque. iAAH dispose également de modélisations de certains types de catastrophes naturelles, qui sont intégrées dans les scénarios probables. Elle analyse ensuite l'impact sur le capital afin de garantir sa suffisance dans le cadre d'une saine gestion des risques. Elle évalue l'impact des catastrophes naturelles<sup>6</sup> sur sa performance financière annuellement et fait des prévisions de l'impact des catastrophes naturelles dans son plan opérationnel et dans son plan financier pluriannuel. L'impact net de réassurance des catastrophes naturelles lors des dernières années et sur l'horizon de son plan financier est inférieur à 4 % du revenu d'assurance de chacune de ces années.

L'estimation de la perte liée à la tempête tropicale Debby survenue à l'été 2024 a peu changé par rapport à celle effectuée à la fin de l'année 2024. Pour diminuer les risques associés à d'éventuelles catastrophes naturelles, iAAH a revu les règles de souscription liées à l'admissibilité et à la limite d'assurance pour les avenants liés aux dommages causés par l'eau.

iAAH continue d'acheter de la réassurance pour se couvrir contre les impacts financiers d'une catastrophe naturelle d'une ampleur telle qu'elle surviendrait une fois tous les 500 ans.

Les risques climatiques sont intégrés au processus de tarification de contrats individuels en assurance de dommages. En effet, iAAH a la capacité d'ajuster annuellement la tarification, la souscription et les produits en fonction de l'évolution du contexte et du marché. Par exemple, pour les risques en assurance automobile et habitation, le territoire où réside la personne assurée est considéré aux fins de la tarification, car les risques climatiques sont différents d'un territoire à l'autre. Cette information se mesure dans l'historique de pertes par territoires utilisé dans l'établissement de la prime adéquate pour les personnes assurées.

<sup>6</sup> Les catastrophes naturelles sont définies comme étant l'impact net après réassurance des sinistres et des primes de remise en vigueur résultant d'événements catastrophiques. Seuls les événements dont l'impact est supérieur au plus petit de la moitié de la franchise du programme de réassurance ou à 3,5 millions de dollars par événement sont considérés.

### 3.3.2.3 Gestion d'actifs

iA Groupe financier reconnaît que la considération des risques et l'identification des opportunités liées aux changements climatiques font partie d'une saine gestion des actifs. Par l'intermédiaire de iAGMA, ces éléments ont été intégrés dans les analyses afin de renforcer la résilience du portefeuille et de saisir les leviers de création de valeur durable. D'ailleurs, la *Politique d'investissement durable* de iAGMA fournit un cadre et des orientations pour la mise en œuvre cohérente et complète de l'investissement durable chez iAGMA. Elle présente également les convictions, les engagements et l'approche de iAGMA en matière d'investissement durable. Cette politique oriente notamment l'approche en matière de changements climatiques.

#### Gestion du risque de transition et du risque physique

Pour atténuer le **risque de transition**, iA Groupe financier a d'abord évalué son exposition aux émetteurs à forte intensité carbone, puis travaillé à la stratégie de transition visant à réduire l'intensité carbone de son portefeuille dans les classes visées. En 2025, les efforts amorcés se sont poursuivis par le développement d'outils et de rapports qui permettent de suivre l'évolution de la performance vers l'atteinte de la cible de décarbonation.

En ce qui concerne les **risques physiques**, les événements météorologiques extrêmes pourraient affecter l'ensemble de nos actifs, notamment nos infrastructures et nos coûts d'exploitation. En 2025, des analyses de scénarios ont été effectuées pour l'évaluation de l'impact potentiel des événements climatiques sur la valeur des actifs dans les portefeuilles visés.

#### Cibles de décarbonation

La stratégie de décarbonation de iA Groupe financier soutient la gestion des risques et des opportunités climatiques dans notre processus d'investissement.

Pour l'objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises publiques de 40 %<sup>7</sup> d'ici 2035, iA Groupe financier a d'abord évalué son exposition aux secteurs à fortes émissions au moyen de différentes mesures, dont les émissions financées. Cet exercice est basé sur la taxonomie interne et la cartographie abordée précédemment. Comme mentionné ci-haut, en 2025, iAGMA a poursuivi les efforts amorcés en développant des outils et des rapports qui permettent à nos gestionnaires de portefeuilles d'orienter leur stratégie de décarbonation vers l'atteinte de nos cibles.

Pour l'objectif de réduction de 60 % de l'intensité des émissions de GES du parc immobilier canadien d'ici 2035<sup>7</sup>, iAGMA a effectué une analyse du portefeuille, suivie par des études de faisabilité pour plusieurs immeubles afin de définir une trajectoire de décarbonation. Ces études permettront de définir un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de décarbonation des immeubles canadiens et en assurer le suivi à l'aide d'indicateurs.

<sup>7</sup> En prenant 2022 comme année de référence.

### Engagement et collaboration

En parallèle, tout au long de l'année 2025, iAGMA a poursuivi ses efforts d'engagement avec ses différentes parties prenantes pour promouvoir des pratiques durables et transparentes, notamment avec les sociétés dans lesquelles elle s'investit pour améliorer l'accessibilité des données et renforcer leurs pratiques en matière de climat. De plus, iAGMA maintient son engagement au sein de deux initiatives collaboratives, soit le *Climate Action 100+* et *Climate Engagement Canada*, visant à accompagner les entreprises les plus émettrices dans leur transition énergétique. iAGMA collabore également avec ses pairs de l'industrie à l'avancement de différents thèmes liés à la finance durable, en plus d'appuyer des initiatives universitaires grâce à un partenariat stratégique avec la Fondation HEC Montréal. Ce partenariat vise à soutenir le développement des activités de la chaire spécialisée en finance durable.

### 3.4 Scénarios climatiques, simulation de crise et suffisance du capital et des liquidités

Le processus de gestion des risques s'appuie sur des données pertinentes et des méthodologies établies et reconnues par l'industrie (lorsqu'elles sont accessibles), de même que sur des jugements d'experts en matière de risque, et ce, pour l'ensemble des catégories de risque de la taxonomie. Cette évaluation doit, par ailleurs, être complétée par des analyses de scénarios ou des simulations de crise qui permettront de valider les évaluations qualitatives, d'identifier des vulnérabilités et de s'assurer du maintien d'un niveau suffisant de liquidité et de capital, le cas échéant.

En ce qui concerne les risques climatiques, dans la continuité des travaux menés en 2024, l'exercice normalisé d'analyse de scénario climatique (ENASC) élaboré par l'AMF et le BSIF a été complété en 2025.

En complément de cet exercice réglementaire, iA Groupe financier a intégré, en 2025, une première analyse consolidée des risques climatiques dans son rapport sur l'évaluation interne des risques de solvabilité (« EIRS »). Les scénarios étudiés, y compris un scénario de transition tardive et des scénarios d'événements climatiques extrêmes, permettent de conclure que les ratios de capital demeurent à l'intérieur de nos cibles d'appétit et de tolérance au risque.

De son côté, iAAH a également effectué sa propre analyse interne de scénarios de risque climatique couvrant les activités d'assurance de dommages. Les résultats de cette analyse quantitative démontrent, comme pour iA Groupe financier, un impact limité sur le ratio de capital de iAAH.

iA Groupe financier poursuivra le développement de ses capacités en matière de modélisation climatique, en cohérence avec les attentes réglementaires et dans un contexte où les connaissances évoluent de façon soutenue et accélérée.

### 3.5 Traitement équitable des clients

Dans l'objectif d'intégrer des normes élevées en matière de traitement équitable des clients, les Filiales assujetties ont adopté la *Politique corporative sur le traitement équitable des clients* et ses encadrements afin d'établir les principes et les standards devant être adoptés par les divers secteurs d'activité en vue de faire en sorte que les clients soient traités équitablement, de leur offrir des produits adaptés à leurs besoins et de les servir de manière efficace, juste et respectueuse. Des indicateurs ont également été développés afin de mesurer et de suivre leur performance en matière de traitement équitable des clients. Ces indicateurs permettent d'obtenir une vision d'ensemble détaillée quant aux pratiques en matière de traitement équitable des clients, de déceler les lacunes dans l'application des principes et de prendre des mesures pour y remédier. Ces indicateurs permettent également d'effectuer une reddition de comptes adéquate aux instances de gouvernance des Filiales assujetties.

Les changements climatiques pourraient poser des risques quant à la façon dont les clients peuvent être traités et à l'offre de produits et de services adaptés à leurs besoins. Toujours dans l'optique de maintenir des normes élevées en matière de traitement équitable des clients, ces risques seront considérés dans la mise en œuvre de la *Politique corporative sur le traitement équitable des clients*, et les initiatives dans les secteurs d'activité en la matière seront adaptées, le cas échéant. Ces adaptations pourraient concerner notamment :

- les processus de conception et de commercialisation des produits, y compris la souscription;
- la communication d'information juste et claire aux clients concernant les risques que peuvent poser les changements climatiques;
- les indicateurs de performance en matière de traitement équitable des clients.

## 4. Mesures et objectifs<sup>8</sup>

### 4.1 Indicateurs

Afin d'améliorer continuellement sa compréhension des changements climatiques et de lutter contre ceux-ci, iA Groupe financier s'est fixé des objectifs et prend des mesures pour y parvenir. La mesure de l'empreinte carbone de iA Groupe financier permet notamment de déterminer les sources d'émissions qui peuvent être réduites et d'élaborer une stratégie climatique comprenant un plan de transition. Ce bilan carbone sert également d'indicateur de performance permettant de suivre l'évolution des objectifs de décarbonation et d'en assurer la surveillance et le suivi. Dans cette mesure, un indicateur lié au bilan des émissions de GES a été élaboré. Ce bilan est présenté au Tableau 3 et est décrit de façon détaillée ci-après. Afin de suivre la performance de cet indicateur, ce dernier est présenté annuellement au comité directeur en durabilité, au comité exécutif en durabilité et au CRGE. Ce bilan est pertinent puisqu'il permet de comprendre les progrès et les points de vigilance et ainsi faire des recommandations, lorsque nécessaire.

Ce bilan est directement lié aux deux cibles de réduction de GES plus amplement décrites ci-dessous, lesquelles sont également des indicateurs essentiels pour iA Groupe financier dans sa gestion des risques climatiques. Un bilan des cibles de réduction (Tableau 3 ci-dessous) est également présenté au comité directeur en durabilité, au comité exécutif en durabilité et au CRGE annuellement, ce qui permet aussi de comprendre les progrès et les points de vigilance et de faire les recommandations nécessaires, le cas échéant.

Le Tableau 3 ci-dessous présente le bilan d'émissions des GES pour la période de déclaration de 2025. Le total des émissions de GES de portées 1 et 2 est de 8 856 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Conformément à l'approche de consolidation du contrôle financier, ces émissions sont calculées pour les actifs détenus par iA Groupe financier, soit le parc immobilier (33 immeubles au Canada, 2 aux États-Unis) et la flotte de 46 véhicules.

<sup>8</sup> Toutes les données relatives aux émissions de GES de iA Groupe financier sont des données non vérifiées fournies selon nos connaissances. Nous avons recours, à l'occasion, à des données estimées, mais notre objectif est de collecter des données réelles et de remplacer les estimations par des données réelles dans les années à venir. Aussi, toutes les données et tous les calculs relatifs aux immeubles du présent Rapport tiennent compte des immeubles acquis ou vendus au courant de l'année 2025, et ce, peu importe le moment de l'année.

**Tableau 3 : Émissions annuelles de GES au 31 décembre 2025**

Sources d'émissions		Émissions annuelles (en t éq. CO <sub>2</sub> ) <sup>9</sup>
1	Combustion stationnaire	5 761
	Combustion mobile	165
	Fuites d'halocarbures	278
Total des émissions - portée 1		6 204
2	Électricité	2 652
	Chaleur et vapeur	175
Total des émissions - portée 2 <sup>10</sup>		2 652
3	Déchets	962
	Voyages d'affaires	6 075
	Déplacements des employés	3 366
	Actifs loués	2 411
	Émissions financées	992 725
Total des émissions - portée 3		1 005 539
Bilan des émissions de GES		1 014 395

Le calcul de l'empreinte carbone, sa méthodologie ainsi que les explications relatives aux augmentations et aux diminutions des émissions de GES entre les années précédentes et 2025 sont accessibles dans notre Rapport de durabilité annuel accessible sur notre site Internet.

Nous travaillons à établir et à affiner des indicateurs pertinents en matière de risques climatiques pour l'avenir. Pour ce faire, des initiatives comportant des données quantitatives sont actuellement suivies auprès des différents comités internes de durabilité et de gestion des risques climatiques, et ce, afin d'assurer une mise en œuvre, une surveillance et un alignement adéquats de ces indicateurs.

<sup>9</sup> Les résultats sont arrondis.

<sup>10</sup> Conformément aux lignes directrices du *GHG Protocol*, les émissions directes de CO<sub>2</sub> résultant de la combustion de matières biogènes – y compris la biomasse, les biocarburants et le biogaz – sont exclues des calculs des portées 1 et 2, et ainsi documentées dans ce *Rapport*. Pour cette raison « chaleur et vapeur » ne font pas partie du total des émissions de portées 1 et 2, car il s'agit de la combustion de matières biogènes.

<sup>11</sup> En utilisant 2022 comme année de référence.

<sup>12</sup> Les résultats passés ont été ajustés pour tenir compte des changements apportés à la méthodologie, des acquisitions et des désinvestissements d'actifs immobiliers, des facteurs d'émission mis à jour et des corrections d'erreurs.

## 4.2 Cibles et progrès

En 2025, iA Groupe financier a continué de travailler à réduire ses émissions et de mettre en place les éléments nécessaires à l'atteinte de ses cibles<sup>11</sup>, à savoir :

- une réduction de 60 % de l'intensité des émissions de GES de notre parc immobilier canadien;
- une réduction de 40 % de l'intensité carbone issue du portefeuille d'obligations d'entreprises publiques.

Le Tableau 4 ci-dessous présente les catégories de GES visées par l'objectif de décarbonation de notre parc immobilier canadien pour les portées 1 et 2. Il s'agit des émissions des 33 immeubles canadiens détenus par iA Groupe financier totalisant une superficie de 6 819 251 pi<sup>2</sup>. Les données sont exprimées en émissions absolues en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Depuis 2022, la réduction absolue des GES s'élève à 630 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.

**Tableau 4 : Bilan des cibles de réduction au 31 décembre**

Sources d'émissions		Émissions annuelles (en t éq. CO <sub>2</sub> ) <sup>9</sup>	
		2022 <sup>12</sup>	2025
Portée 1	Combustion stationnaire	6 444	6 119
	Fuites d'halocarbures	474	224
Portée 2	Électricité	2 330	2 275
Émissions de la portée 1 et 2 assujetties à la cible de décarbonation		9 248	8 618
<b>Réduction en nombre absolu (t éq. CO<sub>2</sub>) depuis 2022</b>			<b>630</b>

Le Tableau 5 présente nos progrès et l'état de notre avancement par rapport à ces cibles en intensité. Dans les années à venir, iA Groupe financier réexaminera ses paramètres et ses cibles liés au climat pour s'assurer qu'ils continuent de refléter ses secteurs d'activité et ses circonstances propres.

**Tableau 5 : Objectifs et mesures**

Objectifs	Mesures	Données au 31 décembre <sup>13</sup>		Cibles	
		2022 <sup>14</sup>	2025	Cible	Progression
<b>Liées aux activités opérationnelles</b>					
Réduire l'intensité des émissions de GES du parc immobilier canadien de 60 % d'ici 2035 <sup>15</sup>	t éq. CO <sub>2</sub>	9 248	8 618	s.o.	s.o.
	Intensité carbone en t éq. CO <sub>2</sub> / pi <sup>2</sup>	0,00138	0,00129	60 %	-6,58 %
<b>Liées aux activités de financement</b>					
Réduire l'intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises publiques de 40 % d'ici 2035	Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) en t éq. CO <sub>2</sub> / M\$ CA revenus	401	303	40 %	-28 %

## 4.3 Travaux réalisés

Chaque année, les objectifs liés au climat sont révisés et ajustés au besoin afin que iA Groupe financier s'assure de mettre en œuvre des pratiques reconnues dans l'industrie et de se doter d'un cadre robuste qui s'ajuste au cadre évolutif particulier lié à la gestion des risques et des opportunités liés au climat.

En 2025, les mesures suivantes ont notamment été prises pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie climatique :

1. Précision de la trajectoire de décarbonation des actifs immobiliers canadiens;
2. Cartographie de l'exposition de l'ensemble de nos placements en actions et en obligations corporatives et amorce de la transition vers de faibles émissions de carbone pour l'atteinte de la cible de 2035 décrite ci-haut;
3. Participation à diverses consultations d'organismes provinciaux, nationaux et internationaux sur des encadrements relatifs à la gestion des risques liés aux changements climatiques, ce qui a permis à iA Groupe financier de partager son positionnement sur des sujets pouvant ultimement influencer ses pratiques de gestion des risques et de mieux connaître celui de ses pairs et de l'industrie dans son ensemble;
4. Mise en place d'un programme structuré de gestion des risques climatiques, comprenant l'identification des indicateurs de risque (KRI) pertinents ainsi que la révision de l'appétit et de la tolérance au risque. Ce programme s'appuie sur une feuille de route approuvée par le comité exécutif en gestion des risques et comprend des travaux en cours, tels que la validation de l'approche, la simulation de crise climatique et l'analyse de l'impact sur la position de capital. L'objectif est d'intégrer les risques climatiques dans les rapports EIRS et ESF et de renforcer la conformité aux exigences réglementaires;
5. Participation à la première phase de l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques de l'AMF-BSIF afin que les Filiales assujetties puissent notamment mesurer et mieux comprendre leur exposition potentielle aux risques climatiques;
6. Communication d'une feuille de route au sein de l'organisation qui permettra :
  - de déterminer les impacts des changements climatiques sur les activités et les produits des Filiales assujetties;
  - d'identifier et d'évaluer les risques et les opportunités découlant des changements climatiques;
  - de renforcer l'environnement de contrôle;
  - de rendre compte de l'évolution des risques climatiques et de l'efficacité de sa gestion à l'aide, notamment, d'indicateurs clés de suivi de ces risques.

<sup>13</sup> Les résultats sont arrondis.

<sup>14</sup> Les résultats passés ont été rajustés pour tenir compte des changements apportés à la méthodologie, des acquisitions et des désinvestissements d'actifs immobiliers, des facteurs d'émission mis à jour et des corrections d'erreurs.

<sup>15</sup> Le parc immobilier canadien de iA Groupe financier comporte 33 immeubles, principalement situés au Québec, en Colombie-Britannique et en Ontario. Quelques immeubles ne sont pas entièrement détenus par iA Groupe financier (part de détention inférieure à 100 %). Selon l'approche de consolidation du contrôle financier, seules les émissions attribuables à la combustion stationnaire, aux fuites d'halocarbures et à l'achat d'électricité provenant de la part détenue par iA Groupe financier sont considérées. Autrement dit, les données d'activités des immeubles sont multipliées par le pourcentage de détention. Toutes les données relatives aux émissions de GES de iA Groupe financier sont des données obtenues au mieux de nos connaissances et sont non vérifiées.

## Réussir maintenant et demain

Le présent rapport, notre *Politique de durabilité* ainsi que divers autres documents liés à la durabilité se trouvent sur notre site Web, au [ia.ca](http://ia.ca), dans la section « Durabilité ».

Soucieux de réduire à la source sa production d'imprimés, iA Groupe financier a décidé de ne pas imprimer son *Rapport sur le climat*. Une version électronique de ce document est disponible à l'adresse [ia.ca](http://ia.ca).